

Centre communal d'action sociale de la commune de Vailhauquès

Membres en exercice : 11
Membres présents ou représentés : 10
Votants : 10
Pour : 10
Contre : 0
Date de la convocation : 27 Février 2024

DELIBERATION

L'an deux mille vingt-quatre et le douze mars, les membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la commune de Vailhauquès se sont réunis sous la présidence de Monsieur AL MALLAK Hussam.

Etaient présents : AL MALLAK Hussam, CHABLE-BESSIA Christine, CLEUZIOW Muriel, FROMENTAL Marie-Elisabeth, GASTAL Nathalie, GORBATOFF Emmanuelle, JEZIORSKI Daniel, LAPORTE Anne, TRIAIRE Josiane,

Procurations : ZERRAD Nacéra à GORBATOFF Emmanuelle

Absent : GUEDDARI Ahmed

Délibération N° 2024/03/12/07

OBJET : VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CARITATIVES

Monsieur le Président propose à l'assemblée de voter les subventions suivantes :

- 500 € à Etincelle
- 500 € aux Blouses Roses
- 500 € aux Compagnons Bâisseurs

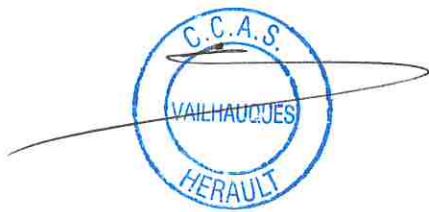
Le Conseil d'Administration,
Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'attribuer les subventions ci-dessus mentionnées qui seront payées à l'article 6574.

Ainsi délibéré les jour, mois, an que dessus
Pour extrait conforme,

Le Président
H. AL MALLAK

La secrétaire de séance
E. GORBATOFF



Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision;
- Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Publié sur le site internet de la commune 21/3/24

Déposé en préfecture le :

Le Président,